



Extrait de délibération du Conseil Municipal du Lundi 22 juin 2026
Délibération n°3 – Convention de partenariat COA / Commune de Lewarde
pour la mise en œuvre d'un chantier d'insertion

Date de la convocation : **18 juin 2026**

Nom du Président de séance : **Monsieur Alain BRUNEEL**

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **16** (10 présents et 6 procurations)

Nombre de conseillers participant au vote : **16**

Présents :

- Alain BRUNEEL, Maire
- Amandine DUQUESNOY et Nina LAHSSEN, Adjointes au Maire
- Claude SOMBRIN et André LEGER, Adjoints au Maire
- Christine RENAULT-MARTIN, Nancy PETAIN-FOUCAULT, Nathalie KAROLEWICZ, Bruno POULAIN et Jacky BRIEZ, Conseillers municipaux

Excusés et représentés lors de la séance :

- Vincent BELLEVERGE, absent, donne pouvoir à Claude SOMBRIN
- Éric JOURDAIN, absent, donne pouvoir à André LÉGER
- Jean-Michel MOREAU, absent, donne pouvoir à Nathalie KAROLEWICZ
- Pierre CANIVET, absent, donne pouvoir à Nancy PETAIN-FOUCAULT
- Virginie FOURMAUT, absente, donne pouvoir à Amandine DUQUESNOY
- Delphine ZAGACKI, absente, donne pouvoir à Bruno POULAIN

Excusés et non représentés lors de la séance :

- Vincent CADART
- Damien DELANNOY
- Linda SZYMCAK

Secrétaire de séance : Christine RENAULT-MARTIN

Affaire débattue : Convention de partenariat COA / Commune de Lewarde pour la mise en œuvre d'un chantier d'insertion

Rapport de présentation du présent point délibératif réalisé par Monsieur Alain BRUNEEL, Maire de Lewarde :

La commune de Lewarde souhaite développer l'insertion sociale et professionnelle par la mise en œuvre d'un chantier d'insertion au stade de football, portant sur des travaux de d'entretien des espaces verts.

Ce chantier sera réalisé par Cœur d'Ostrevent Agglo via son service Ostrevent insertion avec une équipe de 10 personnes en contrat d'insertion, encadrée par un professionnel qualifié. La durée prévue est de 2 semaines.

Le coût total de l'opération est estimé à 6 916,78€ TTC, le reste à charge pour la commune s'élève à 3 001,38€ TTC.

La commune assurera la maîtrise d'ouvrage et règlera les frais à la fin du chantier. Une convention fixe les modalités et engagements réciproque.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les modalités de mise à disposition du chantier d'insertion prévues dans la convention cadre,

Entendu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

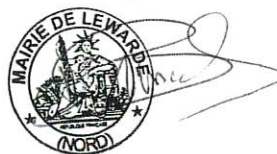
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre de partenariat pour la mise en œuvre d'un chantier d'insertion avec Cœur d'Ostrevent Agglo pour des travaux d'entretien des espaces verts au stade de football.**

Résultat du vote :

- Pour la liste « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* » : 13 voix pour
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 2 votes pour
- Elu non-inscrit : 1 voix pour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.